

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/282 du 13/1/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP/DFP/22024
Portant intégration et nomination de
Monsieur KIBOUDIKA Ferdinand-Paul dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et rempla-
çant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres
de la catégorie AI des Services de Santé ;
Vu le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-
ticles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 4104/DGSP/DSAF du 23 Novembre 1981 du
Directeur Général de la Santé Publique, transmettant le dossier
constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

.../..

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.65 sus-visé, Monsieur KIBOUDIKA Ferdinand-Paul, né vers 1945 à Maboudou, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire, du Certificat d'Etudes Supérieures de Chirurgie Dentaire de Pedodontie-Prévention et du Certificat d'Etudes Supérieures de Biologie Humaine d'Anatomie Générale et Organogenese, obtenus à l'Université de Toulouse III (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin en Chirurgie Dentaire de 6° échelon Stagiaire, indice 1400.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 13/4/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

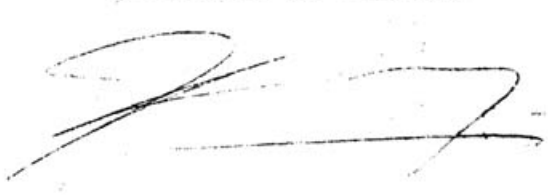

Pierre Damien BOUSSOUKOU-FOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernand COMBO MATSINA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP/EFP 3
DFP/BST 1
D.E. 3
D.C.F. 1
M.S.A.S 1
DOSSIER 3
INTERESSE 1
CCOM/RC 2/-